

Annexe n° 1

PRINCIPES DU PROGRAMME

Le programme a fait l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble de la Cité scolaire internationale à l'échelle du quartier, qui a permis l'établissement des fiches programme suivantes :

Fiche programme 1 : Requalification de la RD 606 (boulevard de Lattre de Tassigny section comprise entre le carrefour de la Libération (exclu) et l'avenue de Verdun), accès principal à la cité scolaire sur voirie primaire

- Requalification paysagère en boulevard urbain de la RD 606 avec un traitement homogène des quatre séquences aux fonctions différenciées (entrée de ville, entrée de quartier, séquence collège, séquence urbaine) rythmées par deux carrefours et plaçant le collège au milieu de ces séquences ;
- Modification du profil de la voie pour la mettre en cohérence avec la vitesse limitée à 50 km /h avec notamment la réduction du nombre actuel de voies de 3 à 2 x 1 voies et la création d'un terre plein central ;
- Hiérarchisation des carrefours avec :
 - création d'un carrefour à feux au croisement avec l'avenue de Verdun ;
 - reconfiguration du carrefour à feux au croisement avec la rue Guérin afin de prendre en compte une future gare routière et la desserte de la dépose-minute ;
- Modification de deux emplacements de quais de cars en évitement ;
- Création d'un stationnement latéral permanent ;
- Réalisation et amélioration des cheminements piétons et cycles et sécurisation des traversées piétonnes.

Le maître d'ouvrage serait le Département.

Fiche programme 2a : Sécurisation de la desserte et des abords de l'école Léonard de Vinci, place et Avenue de Verdun (voie secondaire)

- Renforcement de l'av de Verdun comme voie de quartier pour organiser la dépose-minute ;
- Agrandissement du stationnement temporaire place et avenue de Verdun ;
- Création d'un parvis devant l'école ;
- Amélioration des cheminements piétons, création d'un cheminement piétons, côté forêt, sur la route Louis-Philippe et élargissement des trottoirs rue de la Paroisse ;
- Création d'une piste cyclable connectée à celle du Boulevard de Lattre de Tassigny, et déplacement et agrandissement d'un stationnement vélo sécurisé.

Le maître d'ouvrage serait la Commune.

Fiche programme 2 b : Intégration des modes doux aux abords du Lycée François 1er, rue Victor Hugo et rue Guérin (voie secondaire)

- Renforcement de la rue Victor Hugo comme voie de quartier pour organiser la dépose-minute ;
- Aménagement de la rue Guérin pour une conduite apaisée à proximité du parvis et de la sortie de la gare routière ;
- Création d'une dépose-minute sécurisée sur chaussée rue Guérin ;
- Mise en valeur et agrandissement du parvis du lycée en lien direct avec les cheminements doux.

Les maîtres d'ouvrage seraient la Commune pour la voirie et la Région pour le lycée.

Fiche programme 3 : Aménagements sécuritaires des abords du collège international, boulevard de Lattre de Tassigny, rue Guérin partie Nord (entre ce boulevard et la rue de la Faisanderie) et création d'un cœur de quartier (gare routière et place publique)

- Priorisation de la desserte de la cité scolaire en transports en commun avec création d'une gare routière rue Guérin à proximité des collège et lycée, avec traitement qualitatif de l'espace ;
- Réalisation d'une voie nouvelle (stationnement et dépose-minute) par dévoiement de la rue Guérin (partie Nord) en périphérie de la gare routière ;
- Création d'un parvis devant le collège ;
- Amélioration des cheminements piétons, création d'un cheminement piétons, côté forêt, sur la route Louis-Philippe et élargissement des trottoirs rue de la Paroisse.

Les maîtres d'ouvrage seraient la Commune et la Communauté de communes du Pays de Fontainebleau.

- Agrandissement du stationnement vélos dans l'enceinte du collège.

Le maître d'ouvrage serait le Département.

Fiche programme 4 : Sécurisation des abords du cours Branger, rue de la Faisanderie, rue Carnot

- Aménagement de la rue de la Faisanderie pour sécuriser les abords de l'école en améliorant notamment le stationnement et les liaisons douces et la visibilité au carrefour avec la rue Carnot ;
- Création de stationnements temporaires et longue durée sur la rue Carnot ;
- Création d'un parvis devant l'école ;
- Sécurisation des cheminements et traversées piétons ;
- Réalisation de liaisons douces.

Les maîtres d'ouvrage seraient la Commune et l'OPAC (une partie des aménagements étant située sur ses emprises).

Fiche programme 5 : développement des modes doux au cœur de la cité scolaire et du quartier

Elle prévoit à plus long terme :

- La création d'une venelle réservée aux liaisons douces entre les collège, école Léonard de Vinci et lycée mettant en relation directe les trois parvis,
- La continuité des itinéraires cyclables sur le pourtour du site.

Le maître d'ouvrage pourrait être la Commune.

La réalisation des aménagements décrits dans les fiches programme s'accompagnera d'une modification du plan de circulation du quartier.